



*Déclaration à la CAPD du 20 mai*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

## **Un mouvement qui ne nous satisfait pas**

Cette année encore, les opérations du mouvement départemental ne se sont pas déroulées de façon satisfaisante à nos yeux bien que les personnels du service mouvement aient été largement à notre écoute.

Nous voulons réaffirmer notre attachement à une CAPD « règles du mouvement » afin que soient arrêtées de façon officielle dans le cadre du paritarisme les règles de cette opération.

Nous réclamons aussi une CAPD pour les priorités : vos services se sont adressés aux collègues pour les informer d'une priorité ou d'un refus de priorité avant même la tenue de cette CAPD. Il y a là quelque chose de choquant !

Nous voulons également dénoncer la notion de poste à profil : pour le SNUipp, tous les collègues, pourvus des éventuels titres particuliers, doivent pouvoir être affectés sur tous les postes selon un barème qui garantit la transparence et l'égalité de traitement. La logique d'individualisation sous-tendue par votre système commence d'ailleurs à déraiper : des collègues nous ont parlé d'avis défavorables d'IEN pour des postes attribués au barème.

Les prévisions de mouvement que vous nous présentez appellent plusieurs remarques :

- le nombre de directions vacantes est en augmentation et certaines directions sont attribuées avec des barèmes modestes Le découragement pour cette fonction est manifeste, d'autant que la charge de travail ne cesse de s'accroître.
- Les postes en RASED subissent également une désaffection : la campagne de suppression de postes l'an passé et l'incertitude entretenue par le Ministère sont en cause. Qu'en est-il de la négociation prévue avec les organisations syndicales et les associations professionnelles ? Qu'en est-il de la politique d'aide aux élèves en difficulté quand la Cour des Comptes dénonce, comme nous l'avons fait précédemment, la superposition des dispositifs et l'allongement des horaires quotidiens ?
- L'occupation des postes d'application ne progresse pas : ce qui était une difficulté précédemment devient un vrai problème dans le cadre prévu l'an prochain : si le compagnonnage pour les collègues débutants ne peut nous satisfaire, la faiblesse des effectifs de maîtres formateurs rend le dispositif du Ministère encore moins crédible.

- Les jeunes collègues ont de moins en moins de chance d'obtenir un poste à Titre définitif et ceux qui en ont un, ont peu de chance de bouger. Même les postes de BD ne sont pas garantis : il est vrai que vous avez bloqué 193 postes dans la Brigade pour accueillir les débutants. Quand le Gouvernement nous parle de mobilité, c'est l'immobilisme qu'il organise.

Nous formulerons un avis définitif à l'issue des affectations à Titre provisoire.

## **Une contre-réforme sur la formation des enseignants que nous refusons.**

Ce jour est également une journée d'action FSU pour une vraie formation professionnelle des enseignants.

Nous constatons :

- Que l'accueil des Nouveaux Fonctionnaires Stagiaires (NFS) va s'effectuer dans des conditions fortement dégradées. En effet, après la rentrée sur un poste en doublette (ou en triplette) avec un IMF, ils se retrouveront affectés dès novembre sur un poste de BD, à la place d'un fonctionnaire titulaire et sans garantie de continuité sur leur niveau de classe ni leur lieux d'exercice.
- Que nos jeunes collègues ne bénéficieront en tout et pour tout que de 324 h de formation soit 1/3 de leur service. Sur ces 324 h seront déduites les animations pédagogiques, les 2 mois dans la classe de l'IMF, les jours avant la pré-rentrée et quelques regroupements. En clair, ils ne disposeront que de 72h de formation incluant la formation à distance.
- Que l'on ne peut plus parler de formation professionnelle, en particulier pédagogique, digne de ce nom quand on évoque l'échange de courriels ou la formation à distance pour répondre aux besoins de nos collègues.
- Qu'ils ne devront leur titularisation qu'à la seule appréciation des IEN et qu'ils n'auront aucun droit à l'erreur « sur leur manière de servir » une fois en responsabilité face à une classe à partir de novembre.
- Que les collègues exerçant des fonctions de maître-formateur ou de Maître d'Accueil Temporaire (MAT) voient leurs missions transformées par la nouvelle circulaire qui banalise la fonction de maître-formateur et organise la confusion entre IMF et MAT en ne tenant pas compte des qualifications acquises par les IMF et du rôle spécifique de chacun. Elle ne règle pas pour autant l'absence de temps de décharge pour les MAT.
- Que les modalités d'accueil des NFS auront des incidences sur le temps de travail de nos collègues, en particulier en charge de la direction, qu'ils soient clairement identifiés comme « compagnons » ou qu'ils le deviennent par nécessité car affectés dans les mêmes écoles.
- Que les CPC prendront en charge dans les circonscriptions dès le 30 août l'accueil des nouveaux fonctionnaires stagiaires et ce, en contradiction avec les textes en vigueur sur les obligations de service des professeurs des écoles.

*Le SNUipp-FSU exige :*

- *le retrait de la contre-réforme sur la formation des enseignants au vu de sa dangerosité pour l'avenir du service public d'Education attestée par tous les acteurs du système éducatif.*
- *l'abandon du dispositif départemental d'accueil des Nouveaux Fonctionnaires Stagiaires.*
- *L'ouverture immédiate de négociation avec les organisations représentatives.*

## **Un nouvel appel du SNUipp-FSU à l'action collective.**

Enfin, nous voulons rappeler ici que les instituteurs et professeurs des écoles participeront largement jeudi prochain 27 mai à la journée de grève inter professionnelle à l'appel de cinq organisations (CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et FSU) pour d'autres choix de solidarité et d'égalité, pour l'emploi, les salaires et les retraites.

Côté emploi, le premier degré a subi des restrictions massives : faut-il rappeler les emplois RASED, les emplois de fonctionnaires stagiaires, la hausse des effectifs dans les classes, ...

Les perspectives de fermer de nouveaux postes dans l'ASH, même si elles ne sont pas rendues publiques, rendent peu crédible la volonté d'améliorer la scolarisation des enfants handicapés.

Côté salaires, la situation n'est guère meilleure : la valeur du point d'indice s'est dégradée de près de 10% en 10 ans, le gouvernement a mis en place la GIPA qui autorise cette dégradation globale, les promotions étant grignotées. Dernière provocation en date, le ministère propose une revalorisation pour les débuts de carrière et laisse le reste de la profession de côté. Combien de temps la politique des primes encore illustrée récemment avec les IMF et les MAT, masquera-t-elle la surcharge de travail, la dégradation des conditions d'exercice du métier et les pertes salariales de tous ?

Côté retraite, enfin : les menaces planent sur les collègues. D'une part, le gouvernement envisage un nouveau recul des droits des personnels, d'autre part il n'explique pas les mesures qu'il envisage de prendre pendant les vacances scolaires : beau dialogue social !

Qu'en sera-t-il du droit des instituteurs ayant 15 années de service actif ? Comment les collègues débutant leur métier vers 25 ans pourront-ils cumuler 41 ans de service ? Pourquoi mener une campagne ambiguë sur de nécessaires convergences publics-privé alors qu'avec des modalités de calcul différentes, les taux de remplacement sont similaires ?

Face à la politique de démantèlement du service public, d'atteintes aux droits de ses agents et de dégradation programmée des solidarités, le SNUipp avec la FSU continuera à mener l'action pour plus de justice sociale.